

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 15 avril 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 15^e jour du mois d'avril 2024, à 19 h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Daniel Morin, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Est absent monsieur le maire Benoit Bouchard. Le directeur général la directrice générale adjointe et greffière-trésorière ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du projet de règlement numéro 2024-1176 *concernant la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux*
2. Demande d'aide financière au Fonds des régions et ruralité – Parc de conservation riverain (secteur des Émeraudes)
3. Mandat services professionnels – Déplacement et relocalisation du bâtiment du lot 4 209 425
4. Période de questions
 - 4.1 Membres du conseil
 - 4.2 Public
5. Levée de l'assemblée

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément aux articles 152 et 157 du Code municipal.

2024-04-093

1. **Adoption du projet de règlement numéro 2024-1176 concernant la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 2024-1176 *concernant la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux*.

2024-04-094

2. **Demande d'aide financière au Fonds des régions et ruralité – Parc de conservation riverain (secteur des Émeraudes)**

Considérant que la Municipalité souhaite obtenir une aide financière pour l'aménagement d'un parc de conservation riverain en bordure de la rivière Montmorency dans le secteur des Émeraudes;

Considérant que des fonds sont disponibles à la MRC de La Côte-de-Beaupré pour ce type de projet via les Fonds des régions et ruralité;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser le directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à formuler une demande d'aide financière à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

2024-04-095

3. Mandat services professionnels – Déplacement et relocalisation du bâtiment du lot 4 209 425

Considérant que la Municipalité projette de reconfigurer le chemin public connu comme étant la rue Bourbeau ainsi que de diverses voies publiques municipales avoisinantes, et y faire exécuter des travaux pour la mise en place d'infrastructures d'utilité publique;

Considérant que la Municipalité doit procéder au déplacement et à la relocalisation du bâtiment du lot 4 209 425;

Considérant qu'il est nécessaire que la Municipalité soit accompagnée par une firme en architecture;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant l'offre de services professionnels de la firme Atelier 21;

Considérant la recommandation du greffier-trésorier adjoint;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement de mandater la firme Atelier 21 pour la réalisation des plans et devis en lien avec le déplacement et la relocalisation du bâtiment du lot 4 209 425 pour un montant total estimé à 24 500 \$, plus taxes.

Les sommes seront prises à même le futur règlement d'emprunt prévu pour la réfection de la rue Bourbeau.

4. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- N/A

De la part de l'assistance :

- N/A

La période de questions a débuté à 19 h 02 et s'est terminée à 19 h 02.

2024-04-096

5. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19 h 02.

ASSISTANCE : 2 personnes

Daniel Morin
Maire suppléant

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Daniel Morin, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».